



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Étalement urbain Quand allons-nous enfin stopper l'hémorragie ?

Montréal, 28 mai 2007 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) annonce aujourd'hui son adhésion à la Coalition pour la protection du territoire agricole. Par ce geste, il joint sa voix à celle de nombreux autres organismes qui réclament eux aussi de mettre fin au laissez faire actuel en matière d'aménagement du territoire.

Le RNCREQ est d'avis que l'urbanisation désordonnée et à faible densité qui se pratique au Québec depuis des décennies va à l'encontre des efforts visant à amener le Québec sur la voie du développement durable. Tout comme la Coalition, il croit que ce «mal-développement» se réalise souvent au détriment de la zone et des activités agricoles. En fait, l'étalement urbain est reconnu comme un facteur d'amplification de plusieurs problématiques économiques, environnementales et sociales. L'automobile comme mode dominant des déplacements des personnes, le développement continu du réseau routier et la sédentarisation croissante des ménages, pour ne donner que quelques exemples, ont des effets dramatiques pour la société.

Un gouffre sans fin pour les finances publiques

Dans une lettre publiée aujourd'hui dans le journal *Le Devoir*, le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Zaki Ghavitian, rappelle qu'en 2003, le *Conference Board du Canada* estimait à 18 milliards \$ sur 15 ans le montant que devait investir le Québec pour stopper la dégradation de ses infrastructures routières et souterraines.

Or, en raison de ses finances publiques précaires, le Québec a bien du mal à déployer de tels efforts. Et pourtant, chaque jour, l'étalement suscite des investissements publics pour de nouvelles routes, de nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout, de nouvelles écoles, etc.

L'environnement en prend aussi pour son rhume

L'accroissement des besoins de transport induit par l'étalement provoque une hausse significative de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre. Les épisodes de smog sont de plus en plus fréquents, plus longs et touchent un plus large territoire.

Par ailleurs, la construction de nouveaux quartiers en banlieue et des infrastructures de desserte qu'ils nécessitent se fait au détriment des milieux naturels et agricoles. Il s'en suit une perte dramatique et irréversible de la biodiversité ainsi que des modifications notables aux fonctions écologiques et hydrogéologiques du territoire.

Des impacts sociaux importants

La pollution de l'air et le smog occasionnent chaque année un accroissement important des maladies respiratoires. En plus de la pression que cela exerce sur les coûts de santé, des études confirment que le taux de mortalité en est directement affecté.

Par ailleurs, d'autres études confirment le lien entre l'étalement et l'accroissement du taux de sédentarité de la population. Ce phénomène provoque une hausse du taux d'obésité, et conséquemment, l'accroissement du risque de développer des maladies chroniques évitables telles que l'hypertension, le diabète de type 2, et certains types de cancer.

Du leadership pour mettre en œuvre des solutions qui ont fait leurs preuves

Au RNCREQ, nous croyons que l'amélioration de la qualité de l'environnement et de notre lien social, de même que l'assainissement des finances publiques et le financement adéquat des infrastructures, passent par l'application de mesures fiscales prônant l'internalisation des coûts dans nos modèles d'aménagement du territoire. Ces outils fiscaux d'agglomération complètent efficacement les mesures physiques et permettent d'orienter le développement des territoires déjà construits vers des modèles d'aménagement plus rationnels, plus efficaces, plus vivants et surtout, plus rentables pour la collectivité.

À l'instar de la Coalition pour la protection du territoire agricole, le RNCREQ croit que le gouvernement doit faire preuve de leadership et mettre en place des mécanismes permettant d'orienter le développement urbain vers un aménagement rationnel du territoire de façon à répondre aux intérêts supérieurs du Québec sur les plans environnemental, économique et social.